

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 16 juin 2021

15. Réponse à l'interpellation PLR (F. Teutsch et M. Cochet) « Demande d'informations concernant le projet CFF » (C. Frioud Auchlin/C. Ferrier)

Introduction

M. Fabien Teutsch et M. Matthieu Cochet du PLR demandent d'être informés sur l'avancement du projet CFF. Le dossier des Chemins de fer fédéraux est, depuis plusieurs années, un projet d'une grande ampleur pour la rive du lac de Bienne. Le PLR souhaite interpellier le Conseil municipal sur sa stratégie par souci de transparence envers les élus et la population.

Développement

Approbation des plans

La mise à l'enquête des plans du projet des CFF le 1^{er} février 2019 comportait plusieurs projets parallèles.

- Le renouvellement de la ligne de contact à La Neuveville
- Le doublement de la voie entre Gléresse et Douanne avec la construction d'un tunnel
- Le renouvellement de la ligne de contact et de l'enclenchement à Tüscherz

La demande d'approbation des plans s'est déroulée selon la Loi fédérale sur les chemins de fers. Celle-ci prévoit sous l'art. 8f que « quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête ». Selon cet article, la Commune de La Neuveville n'est pas consultée spécialement et n'a pas plus de droits que n'importe quelle autre personne impactée par le projet.

Opposition

Pour faire entendre ses droits et négocier avec les CFF, le Conseil municipal a adressé une opposition au projet à l'Office fédéral des transports. Celle-ci concerne les points suivants :

Passage inférieur La Neuveville (Marnins-Frieses)	Intégration dans le paysage Entretien
Portail Ouest – viaduc routier	Impact du viaduc sur le paysage Propriété et entretien de la surface sous le viaduc
Carrefour de Chavannes	Sécurité du carrefour
Place Hélicoptère – portail ouest	Impact sur le paysage
Aménagement entre Chavannes et le lac, entre la Cour et Chalchofelänti	Coûts de réaménagement après la suppression du passage inférieur
Aux Creux – Zone de compensation écologique	Propriété et entretien des surfaces des compensations écologiques Effet des compensations écologiques
Circulation avec l'emprise temporaire	Circulation sur le ch. de Chavannes, place de rebroussement
Piste cyclable ch. des Marnins	Coût de réalisation entièrement à charge des CFF
Transports publics – arrêt de bus	Liaison par bus Neuveville-Gléresse (Vinifuni)-Douanne avec arrêt à Chavannes

Le Conseil municipal défend dans son opposition les points ci-dessus, mais particulièrement, et avec intransigeance l'impact du viaduc sur le paysage viticole.

À la suite de la demande d'approbation des plans, plusieurs projets sont actuellement menés parallèlement, notamment le remaniement foncier permettant la réalisation du projet de doublement de la voie, ainsi que la réaffectation de l'ancien tracé CFF entre Chavannes et Douanne.

Négociation – Conventions

Le Conseil municipal a des contacts réguliers avec les CFF et négocie âprement tous les points du projet. Plusieurs conventions sont élaborées actuellement, découlant de son opposition :

- La répartition des coûts de la réaffectation de l'ancien tracé CFF
- La convention d'ouvrage concernant l'entretien du passage inférieur de La Neuveville (Marnins-Frieses)
- La convention d'ouvrage concernant l'entretien du passage inférieur de Chavannes
- La convention concernant les emprises provisoires durant le chantier

Les intérêts de la ville sont défendus par Mme Catherine Frioud Auchlin, maire, M. Christian Ferrier, conseiller municipal chargé de la gestion du territoire, et M. Fabrice Aubert, nouveau responsable du Service de la gestion du territoire, appuyés par M. Jean-Claude Scherler, attaché commercial au Service des finances, notamment pour les questions de convention.

Travaux

Les travaux de renouvellement de la ligne de contact sont en cours le long du chemin de Saint-Joux. Les travaux pour le tunnel devraient débuter en 2022 pour une mise en service en 2026. Le réaménagement de l'ancien tracé CFF commencera mi-2026. Lors du démarrage du chantier, les conventions signées régleront les rapports entre La Neuveville et les CFF.

Présentation du projet

Le projet des CFF a été présenté à plusieurs reprises au public ainsi qu'au Conseil général. La plupart des informations sont disponibles sur le site des CFF, sous Tunnel de Gléresse.

Conclusion

Le Conseil municipal met tout en œuvre pour défendre les intérêts de La Neuveville dans le cadre du projet de doublement de la voie entre Chavannes et Douanne. Il négocie âprement avec les CFF depuis le début du projet, notamment pour mettre en place des conventions réglant des rapports entre La Neuveville et les CFF dans le cadre du projet, mais aussi pendant et après le chantier. Il restera très impliqué jusqu'à la mise en service du tunnel et au réaménagement de la voie désaffectée.

CONSEIL MUNICIPAL